

Mali: «Nous voulons une loi qui interdise l'excision»

Par RFI - Date: il ya 5 heures 24 minutes 16 réactions

Taille de la police:



L'excision est une pratique coutumière et non islamique qui, contrairement à une idée répandue, n'est pas recommandée dans le Coran. unicef.fr

Le vendredi 6 février, c'est la journée mondiale de lutte contre les mutilations génitales. Parmi ces mutilations, la plus répandue, notamment en Afrique, c'est l'excision, c'est-à-dire l'ablation du clitoris et, parfois, des petites lèvres. La plupart du temps, cette mutilation est réalisée sur les petites filles lorsqu'elles sont encore des bébés. Cette pratique qui relève de la mutilation peut avoir des conséquences dramatiques pour la santé des femmes excisées. Au Mali, 85 % des femmes sont excisées, jusqu'à 98 % dans certaines régions.

Aïssata Traoré a 18 ans. Lorsqu'elle était enfant, ses parents ne l'ont pas excisée. Il y a deux ans, c'est son petit ami qui exige qu'elle subisse l'excision, sans quoi il ne l'épousera pas.

« J'ai accepté. Nous sommes partis chez une vieille. On a fait ça. Cela me faisait énormément peur. Elle avait un couteau. Il y avait deux personnes qui tenaient mes mains, mes pieds. Ainsi, elle pouvait faire ça sans que je la dérange avec mes coups de poing. Après être excisée, j'ai eu des complications parce que le vagin était collé complètement. Je n'arrivais même pas à uriner », raconte Aïssata. Aujourd'hui, Aïssata a été opérée. Elle va bien et elle a un nouveau petit ami.

Au Mali, de nombreux acteurs sont mobilisés contre cette pratique. Il existe même un Programme national de lutte contre l'excision, avec lequel travaillent les ONG. Cependant,

pour Siaka Traoré, président de l'association Sini Sanuman, ce n'est pas suffisant. « *Nous voulons une loi spécifique contre la pratique de l'excision. Trop, c'est trop. L'Etat peut initier un projet de loi à partir du Programme national mais jusqu'à présent, cela n'a pas été fait. Je veux une loi qui interdise de façon rigoureuse la pratique de l'excision ; des sanctions contre des gens qui pratiquent et contre ceux qui vont même jusqu'à l'encourager* », plaide-t-il.

L'excision est une pratique coutumière et non islamique qui, contrairement à une idée répandue, n'est pas recommandée dans le Coran.

Par RFI